

Achats-tests de paris sportifs publiés par la Gespa

Poursuivre ensemble le renforcement de la protection des mineurs

Les résultats des achats-tests de paris sportifs mandatés en 2025 par la Gespa, l'Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent, et réalisés par la Croix-Bleue Suisse, soulignent les défis liés à l'application de l'interdiction de vente aux mineurs dans les points de vente. La Croix-Bleue Suisse précise que ces résultats doivent être interprétés avec prudence, l'enquête reposant sur une approche ciblée et non représentative ainsi que sur un échantillon limité. Les évaluations présentées ne permettent dès lors pas de tirer de conclusions généralisables à l'ensemble du réseau de vente. Elles apportent des informations utiles pour poursuivre les efforts engagés en faveur de la protection des mineurs. Après avoir clarifié des éléments juridiques, la Loterie Romande et Swisslos ont accepté que la Gespa publie les résultats de cette enquête. L'ensemble des acteurs concernés partagent un objectif commun : renforcer l'application des procédures de contrôles de l'âge. La Gespa précise que les résultats de cette collecte d'informations ne mèneront pas à des mesures contraignantes pour les sociétés de loterie.

La Loterie Romande prend acte des résultats des achats-tests de paris sportifs par des mineurs réalisés en 2025 par la Gespa et publiés ce jour sur leur site Internet. Mandatée par la Gespa pour réaliser ces achats-tests, la Croix-Bleue Suisse relève dans son rapport que les résultats doivent être interprétés avec prudence, l'enquête reposant sur une approche ciblée et non représentative ainsi que sur un échantillon limité dans les cantons de Vaud et de Zurich uniquement. Les évaluations présentées sont dès lors de nature descriptive et ne permettent pas de tirer de conclusions qui puissent être généralisées à l'ensemble du réseau de vente.

Un défi opérationnel exigeant et une démarche d'amélioration continue

Dans un vaste réseau de 2'350 points de vente où des milliers de transactions sont effectuées chaque jour par près de 10'000 vendeurs et commerçants, le contrôle de l'âge constitue pour la Loterie Romande un défi opérationnel quotidien qui exige une vigilance constante et l'application rigoureuse des procédures en vigueur.

La Loterie Romande mène également ses propres achats-tests dans les points de vente pour évaluer l'efficacité de ses dispositifs de prévention et renforcer l'accompagnement de ses commerçants partenaires. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue fondée sur l'analyse des retours de terrain, l'adaptation régulière des formations et le développement des outils mis à disposition du réseau de vente. La Loterie Romande poursuivra ses efforts en matière de formation, d'information et de sensibilisation, tout en appliquant les mesures correctives et les sanctions prévues lorsque les circonstances l'exigent. « *La protection des mineurs est une responsabilité que nous prenons très au sérieux. Les résultats de cette campagne montrent que nous devons poursuivre nos efforts pour protéger les mineurs* », souligne Jean-Luc Moner-Banet, Directeur général de la Loterie Romande.

Contexte du report de la publication des résultats

La Loterie Romande et Swisslos ont demandé à la Gespa de clarifier certains points relevant de sa mission de surveillance avant la publication du rapport sur les résultats des achats-tests ; l'autorité a précisé que ces achats-tests ne s'inscrivaient pas dans une procédure formelle de surveillance susceptible d'aboutir à des mesures contraignantes, mais constituaient une collecte d'informations. A la suite de cette clarification, les deux sociétés de loterie ont accepté que la Gespa publie les résultats de cette enquête. Si cette publication n'entraîne aucune mesure contraignante, la Loterie Romande considère que ces résultats sont insatisfaisants et s'engage à poursuivre ses efforts en matière de protection des mineurs.

Contact média

Service de communication, Loterie Romande, 021 348 13 13, rp@loro.ch